

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt et Un, le 30 Mars à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Estran, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Jean-Jacques MARTEIL, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Anne-Marie GARANGE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, Mme Sonia CAROFF, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Gaëlle LE BOUHART, Mme Annaïg MESTRIC, Mme Anne Maud GOUJON, M. Bernard BASTIER, Mme Lydia DUBOS, M. Louis MEDICA, Mme Estelle MORIO, M. Henri-Philippe LAMY, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, Mme Isabelle LOISEL, M. Régis KERDELHUE

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme Mégane PROUTEAU à Mme Arlette BUZARE
M. Alain DESGRE à M. Jean-Jacques MARTEIL
M. Patrick GUILBAUDEAU à M. Joël DANIEL

Secrétaire :

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	3 février 2021
Date de l'affichage	3 février 2021
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	30
Nombre de votants	33

2021_44 Avenant à la convention PLU avec Lorient Agglomération

Rapporteur : G. Thiéry

Par délibération du 27 mars 2018, la Ville de Guidel a confié la révision générale de son PLU aux services de Lorient Agglomération par une convention qui s'achève le 31/03/2021.

Elle couvre les missions suivantes :

- Conduite de l'opération
- Coordination d'ensemble
- Étude d'urbanisme et rédaction du diagnostic de la commune
- Préparation du dossier de PLU
- Soutien aux réunions publiques

Pour des raisons inhérentes au calendrier municipal, la procédure n'est pas encore achevée.

Il convient donc, afin de poursuivre le travail avec Lorient Agglomération et mener à bien la révision générale du PLU, de signer un avenant à cette convention.

Le nombre de jours prévu pour l'achèvement de la mission est de 80 et la durée de l'avenant porte sur 18 mois.

La mission de Lorient Agglomération est rémunérée sur une base annuelle de :
- 80 jours d'agent de catégorie A à 239,54 €/ jour = 19 163,20 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission Travaux, Urbanisme, Environnement et Transitions du 16 mars 2021 ;

VALIDE le projet d'avenant à la convention PLU avec Lorient Agglomération pour la poursuite de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de Guidel ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Guidel, le 31 mars 2021
Le Maire,
Joël DANIEL

